



Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2017
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Groupe de travail des effets

Deuxième session commune*
Genève, 13-16 septembre 2016

Rapport de la deuxième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Introduction | 3 |
| A. Participation | 3 |
| B. Questions d'organisation | 3 |
| II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets | 4 |
| III. Modifications au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique | 5 |
| IV. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2016 et travaux futurs | 6 |
| A. Émissions | 6 |

* L'Organe exécutif de la Convention a décidé qu'à compter de 2015, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe devraient tenir des réunions communes afin de parvenir à une meilleure intégration et coopération entre les deux organes subsidiaires scientifiques de la Convention (ECE/EB.AIR/122, par. 47 b)).



| | | |
|-------|---|----|
| B. | Mesures et modélisation | 8 |
| C. | Modèles d'évaluation intégrée..... | 10 |
| V. | Appel à la communication de données..... | 11 |
| VI. | État d'avancement des activités prévues pour 2016 et développement des activités relatives aux effets..... | 11 |
| A. | Effets de la pollution atmosphérique sur la santé | 11 |
| B. | Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie | 12 |
| C. | Effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et les cultures | 13 |
| D. | Suite donnée à l'examen des Programmes internationaux concertés..... | 14 |
| VII. | Débats thématiques | 14 |
| A. | Liens entre changements climatiques et pollution atmosphérique..... | 15 |
| B. | Benzo(a)pyrène et combustion du bois..... | 15 |
| C. | Questions relatives à l'ozone | 16 |
| VIII. | Partage d'informations par les Parties..... | 17 |
| IX. | Communication, partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes..... | 18 |
| A. | Transport hémisphérique des polluants atmosphériques..... | 18 |
| B. | Partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux | 19 |
| X. | Questions financières et budgétaires | 21 |
| A. | Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe..... | 21 |
| B. | Financement des activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe..... | 22 |
| C. | Situation financière du Centre de coordination pour les effets | 23 |
| XI. | Clôture de la deuxième session commune..... | 23 |

I. Introduction

1. L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le Groupe de travail des effets de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont tenu leur deuxième session commune du 13 au 16 septembre 2016 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention ci-après : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et Union européenne. Un membre de la délégation du Tadjikistan était également présent.

3. Étaient également présents les représentants des cinq centres de l'EMEP, à savoir le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) ; le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) ; le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) ; le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) ; et le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O). Étaient présents les représentants des centres et organismes scientifiques suivants rattachés au Groupe de travail des effets : le Centre de coordination pour les effets (CCE) et son Programme international concerté de modélisation et de cartographie des niveaux et des charges critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) ; le Centre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux) ; le Centre de coordination du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) ; le Centre du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux) ; le Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) ; le Centre de coordination du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) ; et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Étaient également présents les Présidents de l'Organe exécutif de la Convention et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

4. Étaient également présents les représentants des organismes internationaux suivants : le Centre asiatique de recherche sur l'air pur du Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET) ; la Coalition pour le climat et l'air pur ; la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Commission OSPAR) ; l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; et le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique.

B. Questions d'organisation

5. M^{me} Laurence Rouïl (France) et M. Peringe Grennfelt (Suède) ont présidé la session commune. L'ordre du jour provisoire (ECE/EB.AIR/GE.1/2016/1-ECE/EB.AIR/WG.1/2016/1) a été adopté tel que modifié¹.

¹ Les informations et la documentation relatives à la réunion, y compris les documents informels et les exposés, sont disponibles sur la page Web consacrée à la réunion (<http://www.unece.org/index.php?id>)

6. L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et le Groupe de travail des effets ont adopté le rapport de leur première session commune (ECE/EB.AIR/GE.1/2015/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2015/2).

7. Suite aux élections, M^{me} Rouïl a été réélue Présidente du Groupe de travail des effets. M. Xavier Querol (Espagne), M. Nebojsa Redzic (Serbie), M^{me} Sonja Vidič (Croatie) et M. Rudolf Weber (Suisse) ont été réélus Vice-Présidents. Tous les membres du Bureau ont été élus pour une durée de deux ans. L'Organe directeur a pris acte avec satisfaction de l'appui fourni par le Vice-Président sortant, Paul Ruysenaars (Pays-Bas).

8. Suite aux élections, M^{me} Isaura Rabago (Espagne) a été élue en qualité de nouvelle Présidente du Groupe de travail des effets pour une durée de deux ans. M^{me} Sabine Augustin (Suisse), M. Jesper Bak (Danemark), M. Thomas Dirnböck (Autriche), M. Nebojsa Redzic (Serbie) et M^{me} Gudrun Schuetze (Allemagne) ont été réélus Vice-Présidents pour un mandat de deux ans. Le Groupe de travail des effets a pris acte avec satisfaction de l'appui fourni par le Président sortant, M. Grennfelt, et par M^{me} Vidič, qui avait été Vice-Présidente.

II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

9. La Présidente de l'Organe exécutif a présenté les points clefs des trente-quatrième et trente-cinquième sessions de l'Organe exécutif (Genève, 18 décembre 2015 et 2-4 mai 2016, respectivement). L'Organe directeur avait adopté le plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/133/Add.1) sous un format modifié, les activités de base et pluriannuelles figurant désormais dans un document distinct². Il avait également salué le lancement du rapport d'évaluation scientifique intitulé *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Rapport d'évaluation 2016)³, et avait établi un groupe d'experts afin de définir les dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation 2016, dont il examinerait une version de projet à sa trente-septième session en 2017. Il avait en outre examiné la situation financière du Centre de coordination pour les effets, en soulignant la nécessité de trouver de fonds supplémentaires afin d'assurer le fonctionnement du Centre avec un champ d'activité réduit en 2017.

10. Le secrétariat a mis en avant les principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle intitulée « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016). Vingt-neuf Parties à la Convention et autres parties prenantes avaient apporté des contributions volontaires (voir ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/39) afin d'améliorer la qualité de l'air au titre de l'Action de Batumi en faveur d'un air plus pur (ECE/BATUMI.CONF/2016/7).

11. Les coprésidents ont présenté un bref résumé des travaux des Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2016/9-ECE/EB.AIR/WG.1/2016/17), en soulignant l'approbation du rapport d'évaluation 2016. Les deux Bureaux avaient examiné la mise en œuvre du plan de travail 2016-2017 ainsi que les questions nouvelles et budgétaires. Une attention particulière avait été accordée à la situation financière du Centre de coordination pour les effets.

=40002#/).

² Voir le document informel intitulé « Basic and multi-year activities in the 2016-2017 period » sur la page Web de la trente-quatrième session de l'Organe directeur (<http://www.unece.org/index.php?id=38060#/>).

³ Rob Maas et Peringe Grennfelt, dir. publ. (Oslo, 2016), disponible à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/envlrtapwelcome/publications.htm>. Il existe un rapport distinct pour l'Amérique du Nord, élaboré par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et Environnement et changement climatique Canada, intitulé *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016 – North America* (2016, en ligne).

III. Modifications au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

12. Le Président du CIPE a présenté les résultats des demandes soumises au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) concernant les ajustements à apporter aux inventaires aux fins de comparaison avec les émissions nationales totales (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2016/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2016/18)⁴. En 2016, deux Parties (Allemagne et Luxembourg) avaient présenté des demandes pour de nouveaux ajustements et sept Parties (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France et Luxembourg) concernant des ajustements approuvés avant 2016. Dans tous les cas, les directives supplémentaires adoptées en 2014 (ECE/EB.AIR/130) avaient aidé les pays à établir leurs demandes, mais des renseignements supplémentaires avaient été nécessaires pour évaluer toutes les demandes d'ajustement.

13. L'examen des demandes d'ajustement s'était déroulé parallèlement à l'examen de la troisième étape. Il avait été effectué par le CIPE, qui avait nommé un examinateur principal et huit experts sectoriels (provenant de six Parties), sélectionnés à partir du fichier d'experts en émissions. Chaque secteur examiné avait ensuite été analysé par deux examinateurs indépendants, tandis que l'examineur principal avait assuré la coordination des travaux afin que la même approche soit appliquée à tous les secteurs, Parties et années.

14. Lors de la présentation des demandes, les Parties avaient volontairement établi et fourni une « déclaration concernant la communication de données cohérentes concernant les ajustements approuvés ». Cette tâche avait été facilitée par des informations que le CIPE avaient préparées et mises à disposition sur son site Web, concernant l'évolution dans le temps des ajustements dont il fallait assurer la cohérence. Les examinateurs avaient estimé que ces informations en ligne avaient été utiles pour accroître l'efficacité et la rapidité du processus d'examen. Il était recommandé aux Parties de continuer de soumettre chaque année une telle déclaration en même temps que les données communiquées.

15. Dans le secteur du transport routier, il était nécessaire que les Parties fournissent des informations transparentes sur les coefficients d'émission appliqués, en particulier lors de l'établissement des estimations relatives aux émissions « d'origine ». Pour effectuer ce calcul, les experts estimaient que la meilleure pratique était de continuer d'utiliser la norme d'émission Euro 4, car on reflétait ainsi les informations qui étaient disponibles à ce moment-là, plutôt que les coefficients d'émission qui avaient été mis en place après l'adoption des plafonds d'émission de 2010.

16. Le Président du CIPE a souligné qu'en 2016, toutes les Parties qui avaient présenté des demandes d'ajustement avaient appuyé le processus d'examen en nature, en fournissant les services d'un expert, ou sous la forme d'une contribution en espèces au CIPE, comme l'Organe exécutif l'avait recommandé à sa trente-deuxième session. Cet appui technique et financier était bienvenu et les Parties devraient continuer de fournir un appui similaire au cours des années à venir. Faute de quoi, il ne serait peut-être pas possible de procéder à l'examen des demandes par manque d'examinateurs ou de ressources financières.

17. Le Président du CIPE a recommandé que les Parties continuent d'utiliser les mêmes modèles de notification lorsqu'elles communiquent les ajustements approuvés, c'est-à-dire les mêmes unités et les mêmes niveaux d'agrégation dans les secteurs sources d'émission. Cela contribuerait à garantir que les systèmes de traitement des données puissent traiter de manière cohérente les informations fournies dans des communications différentes.

18. Comme indiqué dans le rapport du CIPE sur les demandes d'ajustement, l'équipe d'experts chargée de l'examen a recommandé que :

a) Les nouvelles demandes d'ajustement de l'Allemagne (transports routiers : oxydes d'azote (NO_x) ; agriculture : NO_x et ammoniac (NH₃)) et du Luxembourg

⁴ Voir aussi la documentation disponible sur le site Web du CIPE, à l'adresse http://www.ceip.at/adjustments_gp/adj_country_data/.

(agriculture : NO_x et composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)) soient adoptées ;

b) Les demandes d'ajustement approuvées en 2014 et 2015, telles qu'elles ont été communiquées en 2016, de l'Allemagne (agriculture : NO_x et COVNM), de la Belgique (agriculture : NO_x et COVNM), du Danemark (agriculture : NH₃ et COVNM), de l'Espagne (transports routiers : NO_x), de la Finlande (sources fixes de combustion, transports routiers : NH₃), de la France (transports routiers : NO_x) et du Luxembourg (transports routiers : NO_x) soient acceptées.

19. L'Organe directeur et le Groupe de travail des effets ont pris note des présentations concernant l'examen par des experts des demandes d'ajustement des inventaires d'émissions (demandes d'ajustement) soumises par le CIPE et :

a) Ont décidé d'approuver toutes les recommandations émises par l'équipe d'experts chargée de l'examen, suite à un échange de vues entre les Parties ;

b) Ont prié les Parties de suivre les recommandations formulées par le CIPE (voir par. 15 à 17 ci-dessus) pour préparer et soumettre leurs demandes d'ajustement.

IV. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2016 et travaux futurs

20. Le Président a invité les participants à examiner séparément chaque domaine d'activité, en évaluant les progrès réalisés en 2016 par rapport au plan de travail 2016-2017 pour l'application de la Convention.

21. Il a été noté que tous les rapports d'activité intéressant l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail 2016-2017 avaient été établis en temps voulu par les centres de l'EMEP et étaient tous disponibles sur le site Web de l'EMEP⁵. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont approuvé les résumés de ces rapports d'activité et décidé de les présenter à l'Organe exécutif. Ils ont en outre salué le travail accompli par les centres et les équipes spéciales de l'EMEP et se sont dits favorables à la poursuite de leurs travaux au cours de l'exercice biennal suivant (2018-2019).

A. Émissions

22. Un coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a rendu compte des progrès accomplis, notamment des résultats de la réunion commune de l'Équipe spéciale et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) (Zagreb, 17-18 mai 2016) et d'un atelier technique conjoint avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, qui s'était tenu le jour précédent (16 mai), consacré aux condensables et aux composés semi-volatils. Les deux équipes spéciales s'étaient attachées à définir des objectifs à court et moyen termes concernant l'amélioration des connaissances relatives aux constituants condensables et semi-volatils des matières particulaires. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a recommandé de rassembler davantage d'informations (au moyen d'un questionnaire) sur les données communiquées par les Parties au sujet de ces deux types de composés au titre des rapports sur les matières particulaires.

23. Le Coprésident de l'Équipe spéciale a donné un aperçu des chapitres actualisés du Guide d'orientation EMEP/AEE pour l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques, et recommandé que l'Organe directeur adopte ces nouveaux chapitres en vue de leur application dès 2017. L'Agence européenne pour l'environnement publierait une nouvelle version de ce Guide d'orientation après la deuxième session commune.

⁵ Voir www.emep.int.

24. Le Coprésident de l'Équipe spéciale a présenté une approche actualisée de l'examen technique des inventaires des émissions, ce qui a été suivi d'un débat sur l'introduction de corrections techniques. Il a expliqué que l'approche actualisée contribuerait mieux au renforcement des capacités, et recommandé qu'elle soit appliquée aux examens techniques prévus en 2017. L'efficacité de cette nouvelle approche serait examinée, en particulier pour évaluer les éventuelles incidences sur les ressources nécessaires.

25. Un représentant du CIPE a informé les participants de la situation concernant la communication des données d'émission, notamment l'exhaustivité et la cohérence des données par maille et des données sur les grandes sources ponctuelles fournies. Sur les 51 Parties à la Convention, 46 avaient communiqué des données en 2016, soit 90 % du total. Aucune donnée n'avait été reçue de l'Albanie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Grèce et du Monténégro. Le CIPE avait noté une amélioration de la communication de données de certains pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Un aperçu actualisé des données d'émission soumises par les Parties au cours du cycle de notification de 2016 était disponible sur le site Web du CIPE.

26. Tous les inventaires des émissions soumis par les Parties avaient été vérifiés et importés dans la base de données centrale du CIPE. L'examen des inventaires s'était effectué en trois étapes, conformément aux directives de l'EMEP en la matière, et tous les résultats avaient été communiqués aux Parties et inclus dans le Rapport d'examen technique 1/2016 du CIPE. Le représentant du CIPE a également fourni des informations sur une proposition actualisée concernant l'examen de la troisième étape pour 2017, les résultats de l'essai du nouveau système de maillage, la préparation des données pour les modélisateurs, les estimations des experts pour les émissions de métaux lourds et de polluants organiques persistants à l'échelon des secteurs, les travaux sur l'évaluation des incertitudes et les inventaires de carbone noir, et l'appui fourni au Comité d'application. Un résumé sur l'état d'avancement de la communication des données d'émission figurait dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2016/7-ECE/EB.AIR/WG.1/2016/15.

27. Un représentant de l'Union européenne a fourni des informations sur l'examen prévu des inventaires des émissions au titre de la révision de la Directive européenne fixant des plafonds d'émission nationaux⁶. Le premier examen était prévu en 2017. Pour éviter de créer une charge administrative supplémentaire, les exigences de déclaration des émissions figurant dans la directive révisée avaient été alignées sur celles de la Convention, notamment pour ce qui était de la date de déclaration. L'examen portait sur les principaux polluants atmosphériques recensés dans le Protocole de Göteborg.

28. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont demandé à l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions de rassembler des informations sur les données communiquées par les Parties au sujet des condensables et des composés semi-volatils au titre des rapports sur les matières particulaires, et de les présenter pour examen à la troisième session commune en septembre 2017 ;

b) Ont prié le secrétariat d'informer les Parties qu'il convenait d'utiliser la nouvelle version du Guide d'orientation EMEP/AEE pour la communication des données d'émission en 2017 ;

c) Ont approuvé la version actualisée des Directives pour l'examen technique des inventaires des émissions de polluants atmosphériques communiqués dans le cadre de la Convention et de ses Protocoles⁷, et recommandé qu'elles soient utilisées pour les examens techniques prévus pour 2017, en évaluant les incidences de leur application sur les ressources nécessaires (temps d'experts, ressources financières) ;

⁶ Directive (EU) 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE.

⁷ Disponible sur la page Web de la réunion sous la forme d'un document informel au titre du point 4 b) de l'ordre de jour.

d) Ont accueilli avec intérêt l'examen prévu des inventaires nationaux des émissions en 2017 dans le cadre de la révision de la Directive européenne fixant des plafonds d'émission nationaux, et appelé à renforcer la coopération entre la Convention et l'Union européenne concernant les examens ;

e) Ont pris note de l'accroissement de la charge de travail du CIPE en 2016-2018 lié à l'essai et à l'utilisation du nouveau système de maillage, aux estimations des experts pour les métaux lourds et les polluants organiques persistants à l'échelon des secteurs, à l'évaluation des incertitudes concernant les inventaires, aux tâches relatives aux inventaires de carbone noir et à l'évaluation des condensables ;

f) Ont noté qu'au cours de la période de transition (2016-2018) prévue pour passer de l'actuel maillage (50 x 50 km) au nouveau, plus fin, il serait nécessaire de produire des données dans les deux résolutions afin d'avoir des séries temporelles cohérentes pour les analyses environnementales ;

g) Ont noté que les inventaires présentés n'étaient toujours pas suffisamment complets et cohérents et qu'il fallait recourir à des estimations dans 25 % (pour les principaux polluants) à 70 % (pour les métaux lourds et les polluants organiques persistants) des cas afin de combler les lacunes, et invité les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs données d'émission selon les modèles convenus ;

h) Ont pris note des résultats des comparaisons entre les données du CIPE et les données issues du projet de recherche sur l'évaluation des effets sur le climat et sur la qualité de l'air des polluants à courte durée de vie (ECLIPSE)⁸, et noté que l'écart entre les deux séries de données diminuait ces dernières années ;

i) S'agissant du calendrier de l'examen :

i) Ont approuvé la liste des Parties qui devaient faire l'objet d'un examen de la troisième étape en 2017 : Albanie, Arménie, Autriche, Kazakhstan, Kirghizistan, Lichtenstein, Malte, Monaco, Monténégro et Union européenne ;

ii) Ont reporté l'examen de la Finlande, à sa demande, en 2018 ;

iii) Ont invité les Parties qui devaient faire l'objet d'un examen approfondi en 2017 à présenter dans les délais leurs tableaux selon la nomenclature de notification des données et leurs rapports d'inventaire afin de permettre le déroulement des examens, et demandé au secrétariat d'envoyer des lettres à ces Parties pour leur rappeler cette obligation ;

j) Ont prié les Parties faisant face à des difficultés au niveau national dans la présentation de données d'émission complètes et de qualité suffisante à exposer leurs problèmes au cours de la troisième session commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail.

B. Mesures et modélisation

29. Un coprésident de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation a rendu compte de l'état d'avancement des travaux, notamment des résultats de la dix-septième réunion de l'Équipe spéciale (Utrecht, Pays-Bas, 18-20 mai 2016). En 2015-2016, les principales activités comprenaient notamment la publication d'une évaluation de tendances de la pollution atmosphérique dans le domaine de l'EMEP, une initiative visant à mieux contraindre les émissions de condensables dans les modèles de dispersion atmosphérique, et un nouveau projet sur l'intérêt de l'appariement des sites urbains et ruraux pour mieux comprendre la contribution du transport à longue distance à la pollution atmosphérique urbaine. Outre les activités ordinaires, les représentants des centres de modélisation l'EMEP ont présenté les options qui permettraient d'accroître la résolution spatiale, en particulier pour le dioxyde d'azote (NO₂) et le benzo(a)pyrène (B[a]P), tandis que le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a proposé d'organiser un atelier sur la qualité des mesures et la communication des flux de données. Le Coprésident a expliqué

⁸ Ibid.

qu'à sa prochaine réunion (Prague, 3-5 mai 2017), l'Équipe spéciale déciderait de l'avenir des études thématiques. Les options actuelles pourraient consister en une campagne sur place consacrée à la caractérisation chimique des aérosols, une étude sur les propriétés optiques du carbone noir, ou une étude axée sur l'ozone dans la région de la Méditerranée.

30. Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a exposé dans les grandes lignes les activités récentes menées par le CSM-E et le CCQC dans le domaine de l'évaluation de la pollution par les polluants organiques persistants. Des informations ont été présentées concernant la pollution de la région de l'EMEP par quatre hydrocarbures aromatiques polycycliques, les dioxines et les furanes, l'hexachlorobenzène et les polychlorobiphényles en 2014, fondées sur les émissions anthropiques communiquées, les résultats des modèles et les mesures. L'accent avait été mis principalement sur l'évaluation des niveaux de pollution par les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans le domaine de l'EMEP, notamment sur les concentrations atmosphériques de B[a]P dans les zones urbaines. Parallèlement, une attention particulière avait été accordée à la coopération et à l'échange d'informations sur la pollution par les polluants organiques persistants entre le CSM-E et les organismes internationaux, ainsi qu'à la diffusion des résultats d'évaluation de la pollution.

31. Un représentant du CSM-E a donné un aperçu des activités menées en matière d'évaluation de la pollution par les métaux lourds et les polluants organiques persistants, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de ces évaluations, les dernières nouvelles en matière de recherche et la coopération scientifique. Il a présenté l'état d'avancement des travaux du CCQC et du CSM-E, des débats au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des éléments du plan de travail pour 2017. Il a également fourni des informations sur les récentes évolutions relatives à la transition de la modélisation opérationnelle des métaux lourds vers le nouveau maillage de l'EMEP. Une attention particulière avait été accordée à la coopération en vue de réaliser une évaluation à l'échelle des pays de la pollution par les métaux lourds dans les études de cas de l'EMEP pour le Bélarus, la Pologne et le Royaume-Uni, et à la coopération scientifique avec d'autres organismes internationaux, dont la Convention de Minamata sur le mercure (Convention de Minamata), le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique et le PNUE.

32. Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a donné un aperçu des activités menées dans le domaine de la modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des photo-oxydants, en insistant sur l'amélioration de l'efficacité du modèle de l'EMEP dans le nouveau système de maillage. Une méthode de réduction d'échelle pour les applications urbaines (mettant l'accent sur les nouvelles espèces intéressant la santé) avait été mise au point et appliquée pour certaines villes nordiques, et donnait des résultats prometteurs comparés aux mesures. Les effets sur le climat du Protocole de Göteborg modifié avaient été estimés en appliquant une démarche simplifiée et montraient un effet climatique régional (européen) de l'ordre de 0,05 °C, avec toutefois des incertitudes importantes. Un débat concernant les estimations (et les tendances) des émissions des transports maritimes internationaux à retenir pour la modélisation de l'EMEP (lancé par la Commission pour la protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique (HELCOM)) devrait être pris en compte pour la préparation des émissions et de la modélisation en 2017 et au-delà. Les résultats d'une analyse des incidences de l'ozone sur les écosystèmes effectuée dans le cadre d'une coopération avec PIC-Végétation et d'autres modélisateurs des écosystèmes ont été présentés.

33. Un représentant du CCQC a brièvement fait le point sur les concentrations de particules dans les zones rurales d'Europe en 2014, en insistant sur les épisodes hivernaux et printaniers à grande échelle. Il était nécessaire de continuer à se concentrer sur la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'EMEP pour la période 2010-2019 (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/15)⁹ afin d'améliorer la couverture spatiale et de réduire les lacunes des données. Plusieurs évolutions positives avaient néanmoins eu lieu : le nombre de composés et de mesures figurant dans les rapports ainsi que l'utilisation des données de surveillance étaient en hausse. Le volume accru et la complexité croissante des données communiquées avaient retardé la présentation des rapports et l'intégration de ces données

⁹ Disponible à l'adresse : <http://www.unece.org/env/lrtap/emep/strategies.html>.

dans la base. Des mesures avaient été prises pour améliorer et accélérer ce processus. Relativement peu d'attention avait été accordée ces dernières années à la qualité des données concernant les composés inorganiques, les métaux lourds et les polluants organiques persistants, par rapport aux mesures relatives aux aérosols, par exemple. Un atelier sur la communication de données et la qualité des données serait donc organisé au CCQC en octobre 2016.

34. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont rappelé la nécessité de poursuivre la coopération entre les spécialistes des émissions et de la modélisation en vue de définir des méthodes appropriées et cohérentes pour traiter les condensables et les composés organiques semi-volatils dans les inventaires et les modèles de l'EMEP ;

b) Ont réaffirmé la nécessité de poursuivre les travaux sur l'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité afin de maintenir la surveillance de l'EMEP à un niveau de qualité élevé conformément à la stratégie pour la période 2010-2019 ;

c) Ont reconnu la nécessité d'améliorer la coopération à long terme entre l'EMEP et d'autres organes subsidiaires au titre de la Convention, ainsi que la Convention de Minamata sur le mercure, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le PNUE et le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, afin d'améliorer le transfert de connaissances scientifiques et de renforcer les capacités aux niveaux régional et mondial.

C. Modèles d'évaluation intégrée

35. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a fait rapport sur les conclusions de la quarante-cinquième réunion de l'Équipe spéciale tenue à Lisbonne du 23 au 25 mai 2016 et sur les progrès accomplis dans le domaine de l'élaboration et de la modélisation de scénarios (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2016/5–ECE/EB.AIR/WG.1/2016/13). Un large éventail de sujets de recherche avait été identifié lors des travaux concernant le rapport d'évaluation 2016, notamment : les données d'émission ; la modélisation de la dispersion ; les conséquences sanitaires et autres ; les stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère à meilleur rapport coût-efficacité ; et la communication au-delà de la région de la CEE. Certaines politiques en matière de climat pouvant poser des risques de pollution atmosphérique – en particulier la combustion de bois, les véhicules au diesel ou à essence à injection directe, les biocarburants et les biodigesteurs –, l'Équipe spéciale avait convenu qu'une approche intégrée des politiques en matière de climat et de qualité de l'air était nécessaire. Un modèle d'évaluation intégrée au niveau national avait été élaboré, par exemple en Fédération de Russie, dans le cadre d'un projet sur la période 2015-2017 financé par le Conseil nordique des ministres.

36. Le Directeur du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) a exposé les récentes évolutions du modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS)¹⁰ et les résultats de l'analyse des inventaires nationaux effectuée avec l'appui des experts nationaux. Les principales conclusions de cette analyse étaient notamment les suivantes :

a) Il existait des incohérences majeures entre les inventaires de matières particulières en raison d'incohérences dans la comptabilisation des condensables. D'autres évolutions des inventaires des émissions avaient fourni de nouvelles informations importantes, mais devaient encore être validées ;

b) Les modèles actuels ne rendaient que partiellement compte des divergences entre les émissions et les incidences sur la qualité de l'air ;

c) Un examen des méthodologies d'évaluation des incidences sur la santé s'avérerait nécessaire ; et

¹⁰ Voir <http://gains.iiasa.ac.at/models/>.

d) Le vieillissement des sociétés constituait un facteur important susceptible de neutraliser les avantages de la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

V. Appel à la communication de données

37. Le Directeur du PIC-Matériaux a fait rapport sur les évolutions et sur les résultats de la trente-deuxième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Matériaux (Rome, 11-13 mai 2016). Une nouvelle Partie à la Convention, la Croatie, avait rejoint le PIC-Matériaux en 2016. Les connaissances et l'expérience acquises pendant le projet pilote consacré à l'inventaire et à l'état des biens menacés sur les sites inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) seraient diffusées dans le cadre de l'« appel à la communication de données » en cours. Un nouveau programme sur l'exposition, consistant en deux séries de prélèvements exposés pendant un et quatre ans, respectivement, serait lancé en 2017.

38. Le Directeur du PIC-Matériaux a également présenté une mise à jour de l'appel à la communication de données pour 2015-2017 lancé en octobre 2015, tel qu'il a été approuvé à la première session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Le but était de donner aux Parties intéressées la possibilité de trouver toute information étayée disponible sur les sites inscrits au patrimoine culturel de l'UNESCO pour évaluer les biens menacés et analyser l'incidence des concentrations de polluants atmosphériques dans différents scénarios de pollution ou scénarios environnementaux. Conformément à la recommandation formulée lors de la première session commune, la date limite de présentation des données avait été reportée au 30 juin 2017. La collecte et l'analyse des données seraient achevées dans un délai de trois ans. Une page Web dédiée avait été ajoutée au site Web du PIC-Matériaux¹¹, où l'on trouvait toutes les informations utiles concernant l'appel à la communication de données. À ce jour, l'Allemagne, la Croatie, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Suisse avaient manifesté leur intérêt à répondre à l'appel.

39. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont accueilli avec intérêt la mise à jour concernant l'appel à la communication de données et le nouveau programme sur l'exposition, et demandé aux Parties de fournir un appui financier pour ces deux activités importantes.

VI. État d'avancement des activités prévues pour 2016 et développement des activités relatives aux effets

40. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont noté que tous les rapports utiles à l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2016-2017 avaient été établis en temps voulu par les centres relevant du Groupe de travail des effets et qu'ils avaient tous été publiés sur leurs sites Web respectifs. Ils ont salué les travaux réalisés par l'ensemble des centres et des équipes spéciales, ainsi que par le Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique, et se sont dits favorables à la poursuite de leurs travaux au cours des années à venir.

A. Effets de la pollution atmosphérique sur la santé

41. La Présidente de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique a présenté les résultats de la dix-neuvième réunion (Bonn (Allemagne), 18-19 mai 2016) et de l'atelier de formation interactif qui a suivi (20 mai), consacré à l'utilisation du logiciel AIRQ+ de l'OMS pour quantifier les conséquences sanitaires de la pollution atmosphérique. L'Équipe spéciale avait examiné les politiques et les processus aux niveaux national et international concernant la qualité de l'air et la santé, et avait passé

¹¹ Voir <http://www.corr-institute.se/icp-materials/web/page.aspx?refid=20>.

en revue les progrès accomplis dans la recherche sur les incidences sanitaires de la pollution atmosphérique.

42. La Présidente de l'Équipe spéciale a informé les participants de la mise à jour en cours (2016-2020) des lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air. La première réunion de cadrage se tiendrait du 27 au 29 septembre 2016 afin d'examiner, entre autres, la sélection des polluants, les résultats sanitaires et la méthodologie pour l'élaboration des lignes directrices. L'Union européenne, l'Office fédéral suisse de l'environnement et l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis avaient fourni un appui financier pour la réalisation de cette mise à jour. La Présidente de l'Équipe spéciale a également présenté la résolution 68.8 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la pollution de l'air et la santé et les activités connexes de l'OMS.

43. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note des progrès accomplis dans les travaux de recherche menés récemment concernant les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, et noté le rôle clef de la résolution 68.8 de l'Assemblée mondiale de la Santé pour définir les activités actuelles et futures de l'OMS dans le domaine de la pollution de l'air ;

b) Ont identifié de nouveaux moyens de renforcer la collaboration entre la Convention et l'OMS.

B. Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie

44. Le Président de l'Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie a informé les participants des travaux en cours et des principales réalisations en 2016, notamment l'évaluation de l'exposition des écosystèmes à la pollution atmosphérique effectuée grâce aux cartes de dépassement de la charge critique dressées par le Centre de coordination pour les effets (qui avait constitué un apport clef pour le rapport d'évaluation 2016), et l'analyse des scénarios à l'aide des charges critiques fondées sur la biodiversité (contribution du projet ÉCLAIRE relatif aux effets des changements climatiques sur la pollution atmosphérique et aux stratégies de protection des écosystèmes européens).

45. Il a fait le point sur l'appel à la communication de données lancé par le CCE pour 2015-2017, qui était l'occasion de mettre à jour les bases de données nationales et européennes relatives aux charges critiques d'acidification et d'eutrophisation et de les adapter à la maille de l'EMEP de 0,5 x 0,25° en longitude-latitude. Le PIC-Modélisation et cartographie avait recommandé que la base de données actualisée sur les charges critiques soit utilisée pour créer les modèles d'évaluation intégrée et appuyer l'élaboration des politiques dans le cadre de la Convention. Les centres nationaux de liaison de 16 Parties à la Convention avaient déclaré leur intention de répondre à cet appel en calculant les charges critiques pour la biodiversité et en mettant à jour les charges critiques pour l'acidification et l'eutrophisation. Compte tenu de la réduction du financement du CCE, la date limite pour la communication de données avait été avancée à janvier 2017 afin que l'analyse finale des données recueillies puisse être achevée d'ici à la fin de l'année 2017.

46. Le Président a également rendu compte des progrès accomplis dans la mise à jour du *Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique*¹² (Manuel de cartographie). La mise à jour du manuel avait commencé en 2014, et l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets avaient approuvé tous les chapitres actualisés sauf le chapitre 5 en 2015. En 2016, la mise à jour du chapitre 5 avait été finalisée et le PIC-Modélisation et cartographie en avait recommandé l'adoption à la deuxième réunion commune.

¹² Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie (Berlin : Agence fédérale de l'environnement (Umweltbundesamt), 2004). Disponible à l'adresse : www.icpmapping.org/Mapping_Manual.

47. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

- a) Ont pris note des réalisations du PIC-Modélisation et cartographie en 2016, et salué les progrès de l'appel à la communication de données lancé par le CCE à l'automne 2015 ;
- b) Ont approuvé le chapitre 5 actualisé du Manuel de cartographie ;
- c) Ont pris note de l'annonce de restrictions du financement du CCE et du fait que les travaux du PIC-Modélisation et cartographie s'en ressentiraient sensiblement (voir par. 90 et 91 ci-dessous).

C. Effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et les cultures

48. Un représentant du Centre de coordination du PIC-Forêts a résumé les résultats présentés à la trente-deuxième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Forêts (Luxembourg, 12-13 mai 2016) et à la cinquième conférence scientifique du PIC-Forêts (11 mai 2016) (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2016/11–ECE/EB.AIR/WG.1/2016/4). La gestion des données, le contrôle et l'assurance de la qualité des données à différents niveaux ainsi que la diffusion des résultats scientifiques restaient de grandes priorités pour le PIC-Forêts. Ses membres avaient publié 20 articles scientifiques entre mai 2015 et mai 2016, lesquels reposaient au moins en partie sur des données extraites de la base de données du PIC-Forêts ou des données provenant de placettes de surveillance du PIC-Forêts. Sept de ces articles avaient été mis en avant en raison de leur intérêt pour les politiques de l'environnement. La cinquième conférence s'était essentiellement penchée sur les dépôts et la production d'azote de soufre et de métaux lourds et les effets de ces trois types de substances sur les écosystèmes forestiers ; les niveaux d'ozone, leurs risques et leurs effets ; et les changements climatiques et l'évaluation des réactions des écosystèmes.

49. Le Directeur du Centre du PIC-Eaux a rendu compte des résultats présentés à la trente et unième réunion de l'Équipe spéciale (Monte Verita (Suisse), 6–8 octobre 2015) et à la réunion de l'Équipe spéciale organisée conjointement avec le PIC-Surveillance intégrée (Asker (Norvège), 24-26 mai 2016). Lors de ces deux réunions, l'Équipe spéciale avait examiné les travaux accomplis en 2015-2016, en mettant l'accent sur les principales conclusions scientifiques et les plans pour 2017. Les récents travaux de recherche avaient conduit à la conclusion que la biodiversité augmenterait, sous réserve que la régénération chimique des lacs et des cours d'eau se poursuive. La biodiversité aquatique pourrait toutefois être touchée par les changements climatiques dans l'avenir. Il fallait continuer de financer les programmes de surveillance biologique. En 2017-2018, deux rapports thématiques étaient prévus, l'un sur le mercure, l'autre sur l'étendue spatiale de l'acidification.

50. Les spécialistes du PIC-Eaux et du PIC-Surveillance intégrée avaient trouvé utile la réunion de l'Équipe spéciale et avaient décidé de tenir leurs prochaines réunions de l'Équipe spéciale à Uppsala (Suède), du 9 au 11 mai 2017.

51. Le Président du PIC-Surveillance intégrée a fait rapport sur les principaux résultats des récents travaux de recherche présentés à la réunion de l'Équipe spéciale organisée conjointement avec PIC-Eaux en mai 2016. Par exemple, on avait constaté que les dépôts d'azote mesurés dépassant les charges critiques expérimentales produisaient des effets d'eutrophisation sur les biotes, tandis que le soufre accumulé par le passé était rejeté dans les eaux de surfaces, où il avait des incidences. On n'avait observé aucune augmentation régionale à grande échelle des concentrations de nitrate dans les eaux de surface, malgré la poursuite de l'accumulation d'azote dans les bassins hydrographiques. Les niveaux de mercure étaient par ailleurs en hausse dans les sols forestier et minéral, ce qui entraînait des effets dangereux sur l'activité biologique et augmentait en outre la possibilité de méthylation et de rejet dans les eaux de surface.

52. Le Président de l'Équipe spéciale de la végétation a résumé les résultats de la vingt-neuvième réunion de l'Équipe spéciale (Dubna (Fédération de Russie), 29 février–3 mars 2016). S'agissant des activités planifiées en 2017, il a mis en avant un rapport sur les

méthodes révisées d'évaluation des risques relatifs à l'ozone pour la végétation et une révision prévue du chapitre 3 du Manuel de cartographie. Depuis 2015, l'enquête sur les mousses avait été organisée par le Centre de coordination du PIC-Végétation à l'Institut unifié des recherches nucléaires à Dubna. Quarante pays avaient participé à l'enquête 2015-2016, dont 17 pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, et six pays d'Asie et d'Afrique.

53. Le Président de l'Équipe spéciale de la végétation a rendu compte de la coopération avec les autres Équipes spéciales et centres des PIC et de l'EMEP, en particulier des contributions du PIC-Végétation à l'atelier conjoint de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère et du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (Potsdam (Allemagne), 17-19 février 2016), et de trois ateliers sur la méthodologie des niveaux critiques, les fonctions dose-réaction et le niveau critique d'ozone, tenus sur la période 2015-2016.

54. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note des conclusions les plus récentes du PIC-Forêts, qui sont consignées dans plusieurs rapports techniques et articles scientifiques, et se sont félicités des mesures que le PIC-Forêts a continué de prendre pour garantir la grande qualité des données et assurer le contrôle des données à différents niveaux ;

b) Ont pris note avec satisfaction des travaux que le PIC-Eaux a poursuivis concernant la régénération biologique et chimique et la régénération des stocks de poissons en Norvège, et salué les travaux et la réunion de l'Équipe spéciale menés conjointement avec le PIC-Surveillance intégrée ;

c) Ont pris note des conclusions les plus récentes du PIC-Surveillance intégrée, en particulier ses travaux concernant les questions prioritaires ;

d) Ont pris note des conclusions les plus récentes du PIC-Végétation présentées dans ses récents rapports et publications, et accueilli avec satisfaction la participation de 40 pays à l'enquête sur les mousses pour 2015/2016, en particulier des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale (17 pays).

D. Suite donnée à l'examen des Programmes internationaux concertés

55. Le Président du Groupe de travail des effets a rendu compte de l'application des recommandations issues de l'examen des Programmes internationaux concertés. Certains PIC avaient bénéficié de la participation de davantage d'experts nationaux, mais pas tous. Pour renforcer la crédibilité des travaux scientifiques, il fallait faire en sorte que des scientifiques n'appartenant pas à la communauté participent également aux activités des PIC. Le PIC-Surveillance intégrée et le PIC-Eaux avaient tenu un atelier conjoint en 2016. D'autres PIC devraient également envisager d'organiser des ateliers conjoints et des activités communes.

56. Un groupe spécial volontaire d'experts – composé de M. Phillip Moldan (Suède), M. Jesper Bak (Danemark) et M. Walter Seidling (PIC-Forêts) – continuaient d'envisager des solutions pour créer un portail commun du Groupe de travail des effets, en vue de donner plus de visibilité aux travaux menés sur les effets et de centraliser les données et les connaissances recueillies par l'ensemble des centres sur les effets. En raison de diverses limites, le portail ne pouvait toutefois pas être hébergé par le site Web de la CEE. Le PIC-Forêts continuait d'étudier si ce portail pouvait être créé sur son propre site Web.

57. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont salué les travaux du groupe spécial et demandé que la question soit approfondie et examinée plus avant à la prochaine réunion des Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail, en mars 2017.

VII. Débats thématiques

58. Des débats thématiques ont eu lieu afin d'aborder trois sujets : les liens entre changements climatiques et pollution atmosphérique ; le benzo(a)pyrène et la combustion

du bois ; et les questions relatives à l'ozone. Ces débats ont permis aux centres et aux équipes spéciales de l'EMEP et aux programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets de présenter les résultats et les conclusions des travaux qui présentent un intérêt pour les principales questions à examiner.

A. Liens entre changements climatiques et pollution atmosphérique

59. Au cours du débat sur les liens entre les changements climatiques et la pollution atmosphérique, animé par M. Rob Mass (Pays-Bas), les participants ont examiné les questions suivantes :

- a) Quels éléments permettent d'attester les liens entre les changements climatiques et la pollution atmosphérique ?
- b) Quelles priorités faudrait-il établir pour mettre en corrélation les politiques relatives aux changements climatiques avec celles relatives à la pollution atmosphérique ?
- c) Quels indicateurs pourrait-on appliquer pour surveiller les effets de la pollution atmosphérique sur le climat ?

Des contributions à ce débat ont été apportées par des représentants du CCE, du CCQC, du CMEI, du CSM-O, de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, du PIC-Modélisation et cartographie, du PIC-Surveillance intégrée et du PIC-Végétation.

60. Les participants ont examiné et recommandé diverses actions supplémentaires à inclure dans le futur plan de travail de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Un atelier avec des experts d'Europe et d'Amérique a permis de comparer et d'évaluer les résultats de diverses études sur la contribution relative du méthane, du carbone noir et d'autres agents de forçage climatique aux changements climatiques, et les méthodes permettant d'évaluer les effets régionaux et extrarégionaux des changements climatiques sur la pollution atmosphérique (par exemple, de combien les niveaux d'ozone devraient-ils augmenter avec la hausse des températures ?). Les études sanitaires devraient continuer d'examiner les effets des agents de forçage climatique, en particulier du carbone noir, et les nouvelles données attestant les conséquences sanitaires d'une exposition (saisonnnière) à long terme à l'ozone. Il a été conseillé au Groupe de travail des effets de mettre au point de nouveaux indicateurs afin d'évaluer les effets des dépôts d'azote et de l'exposition à l'ozone ainsi que de leurs interactions sur la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. Il était essentiel de disposer de données d'observation de grande qualité à long terme afin d'évaluer les interactions entre la pollution atmosphérique et le climat. Plusieurs mesures relatives au climat ou à la pollution de l'air produisaient des résultats divergents en termes de réduction des émissions. Les évaluations intégrées devraient mettre l'accent sur des dispositifs gagnant-gagnant.

B. Benzo(a)pyrène et combustion du bois

61. Au cours du débat sur le benzo(a)pyrène et la combustion du bois, animé par M. Xavier Querol (Espagne), les participants ont examiné les questions suivantes :

- a) Quelles sont les tendances concernant les émissions, les concentrations et les dépôts de benzo(a)pyrène ?
- b) Quelles sont les principales sources d'incertitudes ?
- c) Quelles sont les conséquences pour la santé ?
- d) Comment peut-on améliorer les estimations des émissions relatives à la combustion du bois ?

Des contributions à ce débat ont été apportées par des représentants du CCQC, du CSM-E, de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, de

l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et des Programmes internationaux concertés.

62. Une très large fourchette de valeurs de coefficients d'émission pour la combustion de biomasse avait été utilisée dans les inventaires nationaux des émissions de matières particulaires. La quantification des émissions avait été très difficile en raison, entre autres, des diverses méthodes de mesure, des dispositifs et des types d'appareils de mesure, et de la variation des sources d'émission. Malgré la baisse notable des émissions de B[a]P et des niveaux de pollution au début des années 1990, les niveaux d'émissions s'étaient plus récemment stabilisés, voire avaient augmenté dans certains pays. D'après les récents résultats des mesures et de la modélisation, les niveaux de pollution par le B[a]P demeuraient importants et dépassaient la valeur cible de l'Union européenne de 1 nanogramme par mètre cube (ng/m^3) dans les régions à forte densité de population. Pour fournir les informations nécessaires à l'analyse de l'exposition, la méthode de modélisation de l'EMEP fondée sur une modélisation à haute résolution et une analyse de régression multiple pouvait être appliquée à l'évaluation des niveaux de pollution dans les zones sensibles dans le domaine de l'EMEP.

63. Le projet AIRUSE (Testing and Development of Air Quality mitigation measures in Southern Europe)¹³ avait fourni des éléments attestant une contribution des sources de brûlage de biomasse aux particules fines ambiantes de diamètre inférieur ou égal à 2,5 microns (PM 2,5) dans les villes d'Europe du Sud qui se situait dans une fourchette de valeurs moyennes annuelles de < 2 à 25 %. Les coefficients d'émission pour différents types de fourneaux et de chaudières et divers biocarburants ont été présentés. Il a été recommandé :

a) Que les normes d'émission pour la certification des petits appareils de combustion soient rendues obligatoires dans tous les pays ;

b) Que la vente de bois de chauffage soit réglementée, et que les matériaux ayant subi un traitement chimique soient interdits dans toutes les classes de granulés ;

c) Que tous les granulés vendus fassent l'objet d'une certification de la qualité.

64. La combustion résidentielle de bois constituait un important contributeur à la charge de morbidité découlant des matières particulaires. Le B[a]P était souvent lié aux particules aéropartées, et pourrait par conséquent jouer un rôle dans leur cancérogénicité. Les premières causes de décès associés aux matières particulaires étaient toutefois les maladies cardiovasculaires ou cérébrovasculaires, tandis que seuls environ 6 % des décès prématurés liés à ces substances pouvaient être imputés au cancer du poumon. D'après les données factuelles globales dont on disposait, les matières particulaires issues de la combustion de biomasse pouvaient être considérées aussi dangereuses que les particules provenant d'autres sources.

65. Le brûlage de la biomasse agricole représentait une importante source d'émission de B[a]P et de matières particulaires dans plusieurs régions d'Europe. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et le CIPE se concerteraient pour rédiger et envoyer une lettre aux équipes chargées des inventaires nationaux des émissions, en leur rappelant qu'il convenait d'estimer les émissions issues du brûlage sur champ (et d'autres sources données) et de les inscrire à leur inventaire des émissions dans la catégorie 3F de la nomenclature de notification des données.

C. Questions relatives à l'ozone

66. Au cours du débat sur les questions relatives à l'ozone, animé par M. Harry Harmens (Royaume-Uni), les participants ont abordé les questions suivantes :

a) Quel est l'état actuel des connaissances scientifiques sur les tendances concernant l'ozone ?

¹³ Voir <http://airuse.eu/en/>.

b) Quelles sont les contributions du transport hémisphérique des polluants atmosphériques et des pics de pollution atmosphérique locale, en particulier dans la région de la Méditerranée, aux niveaux d'ozone ?

c) Quels sont les effets sur la santé et les écosystèmes ?

Des contributions à ce débat ont été apportées par des représentants de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, de l'Espagne et du PIC-Végétation.

67. Les participants ont recommandé des actions supplémentaires à inclure dans le futur plan de travail de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Afin d'être mieux à même de fournir des projections crédibles des futurs niveaux d'ozone dans la région de l'EMEP, il fallait comprendre sur de relativement longues périodes (supérieures à vingt ans) les principaux facteurs ayant influé sur les évolutions passées des pics d'ozone et des concentrations d'ozone de fond, et notamment analyser les contributions des tendances d'émission régionales et extrarégionales à la fréquence des variations de la teneur en ozone. Il convenait d'évaluer et d'interpréter les résultats de l'analyse des tendances mondiales ou multirégionales de l'ozone dans le rapport sur l'évaluation de l'ozone troposphérique produit par le Projet international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe (Tropospheric Ozone Assessment Report (TOAR)). L'analyse des oxydes totaux (ozone et NO₂ (O_x)) pourrait faciliter la compréhension des tendances et de l'attribution par les modèles. Il était nécessaire d'appliquer à l'échelle mondiale une approche fondée sur les flux afin d'identifier les cultures, les écosystèmes et les régions les plus vulnérables à la pollution par l'ozone et aux changements climatiques, notamment aux événements extrêmes. On devait disposer de données factuelles afin d'évaluer les effets sur la végétation dans l'actuelle courbe de répartition de l'ozone, c'est-à-dire avec des pics moindres et une contribution accrue des concentrations d'ozone de référence. Les relations flux-effets et les paramétrisations des modèles pour la végétation méditerranéenne étaient disponibles et devaient être appliquées dans le modèle de l'EMEP afin d'évaluer de manière plus précise le risque lié à l'ozone dans cette région. Il faudrait examiner les nouvelles données factuelles relatives aux conséquences sanitaires d'une exposition (mois estivaux) à long terme à l'ozone afin d'évaluer si un nouvel indicateur était nécessaire pour décrire les incidences de l'ozone sur la santé.

68. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont salué toutes les contributions aux débats thématiques apportées par les équipes spéciales et les centres, et notamment l'excellent travail accompli par les trois animateurs ;

b) Ont examiné divers éléments et recommandations tirés de ces débats (voir par. 59 à 67) et, en particulier, recommandé de mener une étude consacrée au benzo(a)pyrène dans la région de la Méditerranée ;

c) Ont recommandé la tenue de débats thématiques similaires lors de futures sessions communes et demandé au Bureau de l'Organe directeur de proposer des sujets pour les débats thématiques qui auraient lieu lors de la troisième session commune.

VIII. Partage d'informations par les Parties

69. Un représentant de l'Espagne a présenté les résultats d'une étude consacrée aux plus forts épisodes d'ozone nationaux. L'analyse portait sur les données de concentration d'ozone sur la période 2000-2015 pour 245 sites du nord-est de l'Espagne, dont une campagne sur place menée en juillet 2015. Les plus forts épisodes d'ozone (dépassant le seuil d'information de 180 microgrammes par mètre cube (µg/m³) pendant une heure en moyenne) comprenaient des composantes régionales à longue distance et des composantes locales. Pour évaluer les effets possibles des mesures d'atténuation (réduction des NO_x et des composés organiques volatils), il fallait être en mesure de prévoir les épisodes de stagnation synoptique dominés par une recirculation verticale. Les problèmes liés à l'ozone ne se limitaient pas aux dépassements du seuil d'information (plus forts pics), mais

concernaient aussi le dépassement de l'objectif de protection de la population et la somme des écarts entre les concentrations horaires supérieures à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (soit 40 parties par milliard) et la cible de $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur une période donnée (AOT40).

70. Deux représentants de la Suède ont fait rapport sur les récentes améliorations de l'inventaire national des émissions et sur l'établissement du bilan d'azote national. Très peu d'améliorations étaient intervenues dans l'inventaire national suédois des émissions au cours des dix dernières années et un volume relativement élevé d'émissions demeurait « non estimé », de sorte qu'il se pouvait que les émissions totales soient sous-estimées. En 2016, un projet sur l'exhaustivité avait été mis en œuvre, et avait conduit à employer largement les coefficients d'émission par défaut tirés du Guide d'orientation EMEP/AEE. Une nouvelle méthode de calcul des émissions liées à l'usure des pneus et des freins et à l'abrasion de la route avait été adoptée, tandis qu'une méthode améliorée avait permis d'améliorer les estimations des émissions relatives à l'utilisation de solvants. D'autres améliorations de l'inventaire national étaient prévues pour 2017. Le bilan d'azote national suédois serait dressé (projet de trois ans) en appliquant la méthodologie décrite dans le document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux (ECE/EB.AIR/119), qui avait été élaboré dans le cadre de la modification du Protocole de Göteborg en 2012.

71. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont accueilli avec intérêt les informations communiquées sur la mise en œuvre des activités de l'EMEP et des activités relatives aux effets en Espagne et en Suède, et recommandé que d'autres expériences nationales soient présentées lors de futures sessions communes.

IX. Communication, partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes

A. Transport hémisphérique des polluants atmosphériques

72. Un coprésident de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère a fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pluriannuel (2012-2016) de l'Équipe spéciale, en particulier les inventaires mondiaux des émissions, les scénarios d'émission pour la période 2010-2050, la modélisation source-récepteur, l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique et l'évaluation des modèles et des processus mettant l'accent sur l'ozone. D'autres résultats ont été présentés, notamment les conclusions de la réunion de l'Équipe spéciale de février 2016, organisée conjointement avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique. Les possibilités de coopération avec le Programme englobaient des activités communes et des évaluations conjointes portant sur le mercure, les polluants organiques persistants, le carbone noir, les effets sur la santé et les écosystèmes, les scénarios d'émission et les stratégies d'atténuation. Une ample coopération avait eu lieu entre l'Équipe spéciale, les partenaires extérieurs et les centres et les équipes spéciales de l'EMEP et du Groupe de travail des effets.

73. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont salué et appuyé les actions de communication de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère avec d'autres organismes (le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique), en particulier, en Asie et en Amérique du Nord ;

b) Ont pris note des contributions importantes des centres et des équipes spéciales de la Convention aux travaux de l'Équipe spéciale, et des possibilités de coopérer plus étroitement dans le cadre des activités relatives aux effets.

B. Partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux

74. Un représentant de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels a informé les participants des activités actuelles et futures menées dans le cadre du Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET), notamment des conclusions de l'étude de faisabilité relative à l'expansion de la portée du réseau et des principaux éléments du plan à moyen terme d'EANET (2016-2020). Il a donné des exemples de résultats de surveillance pour les NO_x, l'ozone et les matières particulaires. Il a souligné la coopération existante entre la Convention et EANET ainsi que les possibilités de l'étendre.

75. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a fait un exposé au nom du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET) sur le Service de surveillance de l'atmosphère Copernic. Ce programme de la Commission européenne avait fourni des informations sur la composition chimique de l'atmosphère grâce à l'utilisation intégrée de données *in situ*, de données satellitaires et de résultats des modèles. Spécifiquement, il produisait des prévisions européennes de la qualité de l'air, des analyses et des interprétations des épisodes de pollution atmosphérique. Plusieurs domaines de coopération possible avec la Convention avaient été identifiés. Le service était particulièrement intéressé à accéder en quasi temps réel aux données d'observation issues du réseau de l'EMEP, et était prêt à appuyer le développement d'outils de gestion des données afin de garantir cet accès. Il avait par ailleurs dressé son propre inventaire à haute résolution des émissions pour le domaine européen, qui pouvait être comparé aux données d'émission communiquées au sein de l'EMEP. Il convenait de mettre en place un échange d'informations sur les effets de la pollution atmosphérique entre le Service de surveillance de l'atmosphère Copernic et la Convention.

76. Un représentant de la Commission OSPAR a rendu compte de l'utilisation des produits de l'EMEP par les Parties à la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR). La Convention OSPAR utilisait de longue date les évaluations de l'EMEP dans ses calculs de charge polluante pour le milieu marin. Par exemple, 25 à 50 % des charges en métaux lourds et en azote en mer du Nord provenaient de l'atmosphère. La disponibilité de matrices source-récepteur de la pollution atmosphérique et de données relatives aux dépôts pour les régions de la Convention OSPAR et les zones économiques exclusives maritimes nationales permettraient de cibler les mesures d'atténuation. D'autres conventions sur les mers régionales européennes auraient sans doute des besoins similaires.

77. Un représentant du secrétariat de la Coalition pour le climat et l'air pur a présenté brièvement les activités actuelles et les possibilités de coopération, en insistant sur le statut de partenaire (non étatique) de la Commission économique pour l'Europe. La Coalition adoptait une approche en deux volets, axée sur les actions climatiques à court et à long termes. Les deux priorités étaient l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable. La Convention et la Coalition pouvaient coopérer dans trois domaines :

a) L'élaboration d'une méthodologie et d'une orientation communes à la Coalition et à la Convention pour la communication des émissions de carbone noir, fondées sur la boîte à outils du Calculateur intégré des avantages du Système de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP-IBC) utilisé par la Coalition et la méthodologie d'orientation pour les émissions élaborée au titre de la Convention ;

b) Un atelier sur le carbone noir, consacré à la communication des émissions, aux mesures permettant de rendre compte des effets et au financement de l'atténuation du carbone noir, au premier trimestre 2017, proposé par le groupe consultatif scientifique de la Coalition ; et

c) La réalisation d'une évaluation régionale conjointe des forçeurs climatiques à courte durée de vie par la Coalition, la Convention et le PNUE, portant sur la région paneuropéenne, avec des chapitres consacrés à des sous-régions spécifiques. Cette évaluation conjointe pourrait être inscrite dans le plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

78. Une représentante du secrétariat provisoire de la Convention de Minamata sur le mercure a présenté les obligations au titre de la Convention en matière d'émissions, de surveillance, de communication d'informations et d'évaluation. La première réunion de la Conférence des Parties établirait les dispositions permettant d'obtenir des données de surveillance comparables qui seraient utilisées dans l'évaluation de l'efficacité. La première évaluation aurait lieu au plus tard six ans après l'entrée en vigueur de la Convention. La date limite pour présenter des informations relatives à la surveillance avait été reportée au 30 octobre 2016, et ces informations pouvaient être soumises par un large éventail de parties prenantes. La représentante a par ailleurs souligné d'autres travaux sur le mercure actuellement en cours au sein de la branche des Produits chimiques du PNUE, et la nécessité d'instaurer une coopération et d'éviter les doublons. À cet égard, il était nécessaire de promouvoir les activités actuelles dans le cadre de l'EMEP.

79. Un représentant du secrétariat conjoint de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a présenté les résultats des première et deuxième phases de la mise en œuvre du plan mondial de surveillance des polluants organiques persistants. Le deuxième rapport mondial de surveillance fournissait une évaluation intégrée des concentrations de polluants organiques persistants dans l'environnement et chez les populations dans le monde. D'après les données de surveillance, l'existence de réglementations ciblées, y compris antérieures à la Convention dans certaines régions, concourait à la réduction des niveaux de polluants organiques persistants dans ces milieux. S'agissant des polluants organiques persistants anciens, les concentrations mesurées dans l'air et chez les populations avaient chuté ou demeuraient faibles en raison des restrictions antérieures à la Convention de Stockholm sur ces substances. Concernant les polluants organiques persistants nouvellement inscrits, les concentrations commençaient à afficher des tendances à la baisse, mais l'on observait dans quelques cas des niveaux croissants ou stables. Les mesures réglementaires au niveau mondial depuis l'entrée en vigueur de la Convention, en particulier pour les polluants organiques persistants inscrits qui étaient encore commercialisés, devraient atténuer les concentrations dans l'environnement à long terme.

80. Une représentante de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a informé les participants des manifestations et des activités du Programme de Veille de l'atmosphère globale (VAG) de l'OMM, en faisant ressortir plusieurs activités et réunions présentant un intérêt pour l'EMEP, ainsi que les activités menées en coopération avec l'EMEP dans des domaines d'intérêt commun, comme la mesure des polluants atmosphériques et des activités de modélisation. Elle a en particulier noté que le prochain colloque de la Veille de l'atmosphère globale, qui se tenait tous les quatre ans, aurait lieu à Genève du 10 au 13 avril 2017. Il pourrait exister un autre domaine de coopération, ce sujet restant à débattre.

81. Un représentant du PNUE a fait le point sur l'application de la résolution 1/7 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la qualité de l'air, en mettant l'accent sur les activités connexes menées par le PNUE. Lors de la deuxième session de l'Assemblée (Nairobi, 23-27 mai 2016), aucune nouvelle résolution sur la pollution atmosphérique n'avait été adoptée, mais une résolution distincte avait été prise sur les tempêtes de sable et de poussière. La qualité de l'air et les tempêtes de sable et de poussière figureraient en bonne place dans le Programme de travail du PNUE pour 2018-2019. Le PNUE continuerait de renforcer sa coopération dans le domaine de la qualité de l'air avec la CEE, l'OMS et d'autres partenaires.

82. Un représentant du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique a présenté un exposé concis sur les activités et les réalisations du Programme, en particulier les évaluations récentes et en cours concernant le mercure, le carbone noir, l'ozone et le méthane dans l'Arctique et les possibilités d'intensifier la coopération entre le Programme et la Convention.

83. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont exprimé leur gratitude pour les contributions apportées par le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, la Coalition pour le climat et l'air pur, EANET, l'OMS, le PNUE, le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique et les secrétariats des Conventions de Minamata et de Stockholm, et souligné les avantages et l'importance de poursuivre la coopération et le partage d'information, notamment par l'échange de données utiles sur les émissions, la surveillance, les effets et autres données ;

b) Ont reconnu la nécessité de renforcer la coopération à long terme entre les organes scientifiques de la Convention et les processus, organisations et organismes internationaux compétents, en particulier l'OMS, le PNUE, le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique et les organismes partenaires en Asie, et de concrétiser cette coopération dans les futurs plans de travail pour la mise en œuvre de la Convention.

X. Questions financières et budgétaires

A. Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

84. Le secrétariat a présenté la note sur les questions financières et budgétaires (ECE/EB.AIR/GE.1/2016/18–ECE/EB.AIR/WG.1/2016/11). La note exposait, pour approbation par l'Organe exécutif, le projet de barème des contributions obligatoires pour 2017-2018 (tableau 3) calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2015¹⁴, ainsi qu'une annexe révisée du Protocole de l'EMEP tenant compte de l'adhésion de la République de Moldova au Protocole le 26 juillet 2016. Le secrétariat a également rendu compte de l'état des mémorandums d'accord conclus entre la Commission économique pour l'Europe et les centres de l'EMEP.

85. Le secrétariat a également attiré l'attention sur la mise en œuvre en cours du système administratif et financier intégré UMOJA au sein de l'ONU. Au cours de la phase de mise en place du système UMOJA, certaines des opérations financières pourraient s'avérer plus longues que les procédures antérieures.

86. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note de l'état des contributions au financement de l'EMEP en 2016 présenté dans le tableau 1 de la note sur les questions financières et budgétaires, et des informations complémentaires fournies par le secrétariat au cours de la session ;

b) Ont approuvé l'utilisation des ressources par les centres de l'EMEP en 2015, telle que présentée dans le tableau 2 de la note ;

c) Ont élaboré un projet de budget de l'EMEP pour 2017 pour examen et approbation par l'Organe exécutif à sa trente-sixième session. Le montant total du budget de 2017 serait le même que celui de 2016, mais réparti différemment entre les centres, à savoir 155 000 dollars pour le CMEI, 840 000 dollars pour le CCQC, 570 000 dollars pour le CMS-O, 455 000 dollars pour le CMS-E et 250 000 dollars pour le CIPE. Dans le cas du CCQC, du CIPE et du CMS-E, le projet de budget, outre le financement des activités obligatoires du Centre, incluait les fonds destinés à financer les trois nouvelles activités suivantes :

i) L'appui aux Parties par la fourniture d'outils de maillage des données d'émission et la poursuite des travaux sur les condensables et les composés organiques semi-volatils dans les inventaires des émissions (30 000 dollars, CIPE) ;

¹⁴ Voir la résolution A/70/245 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.

- ii) Une étude consacrée au benzo(a)pyrène dans la région de la Méditerranée (20 000 dollars, CSM-E) ; et
- iii) L'appui aux activités d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité en ce qui concerne la surveillance de l'EMEP (20 000 dollars, CCQC).
- d) Ont recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le montant des contributions pour 2017-2018 présenté dans le tableau 3 de la note ;
- e) Ont exhorté les Parties au Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole de l'EMEP) à envisager d'apporter des contributions volontaires, afin que les travaux puissent être menés comme prévu dans le projet de plan de travail pour 2016-2017 ;
- f) Ont invité toutes les Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions pour 2016 à le faire dès que possible ;
- g) Ont invité le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP à débattre du budget des centres de l'EMEP pour 2018 à sa prochaine réunion en 2017, en tenant compte des progrès de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017 ainsi que de toute nouvelle question ou de tous nouveaux besoins.

B. Financement des activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

87. Conformément à la décision révisée 2002/1 de l'Organe exécutif, le secrétariat a présenté les éléments de la note sur les questions financières et budgétaires intéressant le financement des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP. Il a communiqué des informations actualisées sur les contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale en 2015-2016.

88. Le secrétariat a également présenté des informations sur la mise en œuvre des mémorandums d'accord en 2016 et la préparation de nouveaux contrats. Les contrats actuels pour les centres seraient prorogés pour cinq ans (jusqu'au 30 juin 2021).

89. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

- a) Ont pris note des éléments pertinents de la note sur les questions financières et budgétaires, et décidé de soumettre ces informations à l'Organe exécutif ;
- b) Ont invité le secrétariat à donner des informations sur l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets en date du 30 novembre 2016, et à le soumettre à l'Organe exécutif à sa trente-sixième session ;
- c) Ont recommandé que l'état des contributions serve de base à l'établissement du budget pour cofinancer des activités relatives aux effets en 2017 ;
- d) Ont demandé à l'Organe exécutif d'encourager les Parties à verser chaque année leurs contributions au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre ;
- e) Ont noté avec satisfaction l'appui essentiel apporté au Groupe de travail, pour ses activités relatives aux effets, par les pays chefs de file et les pays et organismes qui hébergent les centres de coordination, organisent des réunions et financent les activités de leurs centres nationaux de liaison, ainsi que la participation active d'experts nationaux aux travaux réalisés au titre de la Convention ;
- f) Ont également noté avec satisfaction le montant des contributions volontaires en espèces disponibles en 2015-2016, tout en invitant à nouveau toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à verser sans retard excessif au fonds d'affectation spéciale les contributions fixées par l'Organe exécutif dans sa décision révisée 2002/1 pour le financement des activités relatives aux effets ;

g) Ont souligné la nécessité d'assurer un financement stable et sur le long terme des activités relatives aux effets, et noté la baisse de l'appui fourni par les Parties à cet élément important des activités de la Convention.

C. Situation financière du Centre de coordination pour les effets

90. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont abordé la situation financière difficile du Centre de coordination pour les effets sur la période 2016-2017, salué l'appui financier de long terme apporté au CCE par les Pays-Bas et rappelé l'importance des travaux du Centre pour l'ensemble de la Convention.

91. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont décidé de prier l'Organe exécutif d'envisager de modifier les éléments du plan de travail pour 2016-2017 qui le nécessitent, comme l'a proposé le CCE, et pris note des prévisions budgétaires connexes¹⁵ ;

b) Ont noté qu'outre le cofinancement par le biais du fonds d'affectation spéciale de la Commission économique pour l'Europe, environ 150 000 euros de sources extérieures étaient nécessaires au CCE en 2017 ;

c) Ont engagé les Parties à rechercher les moyens d'obtenir un financement suffisant pour le CCE et, en particulier, à verser au CCE des contributions préaffectées volontaires afin d'assurer son fonctionnement en 2017 ;

d) Ont décidé de prier l'Organe exécutif, au besoin, d'envisager l'allocation extraordinaire d'une partie du financement non préaffecté des centres du Groupe de travail des effets par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale de la Commission économique pour l'Europe afin d'accroître la part allouée au CCE en 2017 ;

e) Ont souligné la nécessité de trouver une solution à long terme pour le financement du CCE.

XI. Clôture de la deuxième session commune

92. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont adopté les principales décisions prises au cours de la deuxième session commune.

93. Il a été convenu de tenir la troisième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets à Genève, du 11 (après-midi) au 15 (matin) septembre 2017. La réunion conjointe des Bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets devrait se tenir en principe à Genève, du 20 (après-midi) au 23 mars 2017.

¹⁵ Voir les documents informels au titre du point 7 b) de l'ordre du jour sur la page Web de la réunion.